

FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION

Pour <u>une première fréquentation</u> d'une école maternelle de Saint-Florent-sur-Cher ou du groupe scolaire Louis-Dézelot

Année 2020/2021

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives nécessaires à : affaires.scolaires@villesaintflorentsurcher.fr ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie (située sous le porche d'entrée) avant le 31 mai 2020. NOM DE L'ENFANT (en majuscules) : PRÉNOM (en majuscules) : Sexe : F M Date de naissance : Lieu: Établissement scolaire fréquenté : Classe: Ne rien indiquer si vous ne le connaissez pas RESPONSABLE LÉGAL N°1: Père, Mère, Tuteur RESPONSABLE LÉGAL N° 2 : Père, Mère Situation familiale: Situation familiale: Célibataire Marié Pacsé Divorcé Séparé Célibataire Marié Pacsé Divorcé Séparé NOM et prénom NOM et prénom Adresse Adresse Code postal ville Code postal ville Tél. portable Tél. portable Tél. domicile Tél. domicile Adresse mail Adresse mail EN CAS DE SÉPARATION Adresse principale de résidence de l'enfant

Les pièces à fournir lors de la pré-inscription

- livret de famille (copie intégrale)
- carnet de santé (copie des vaccins)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, gaz, eau, taxe foncière, téléphone fixe, quittance de loyer)
- justificatif de domicile de l'assistante maternelle (dans le cas d'une dérogation),
- courrier de l'assistante maternelle attestant qu'elle garde l'enfant (dans le cas d'une dérogation)
- en cas de déménagement, certificat de radiation de l'ancienne école.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

NOM DE L'ENFANT (en majuscules) :
PRÉNOM (en majuscules) :
Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :
Les informations recueillies obligatoires dans le présent dossier d'inscription scolaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions. Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus ayant reçu une délégation en ce sens et les agents municipaux en charge des affaires scolaires ou de services disposant de compétences déléguées en la matière de la commune de résidence de l'enfant et de la commune où est scolarisé l'enfant, les directeurs d'établissement scolaire pour ce qui concerne les élèves affectés dans leur établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) 1er degré chargé de circonscription, pour ce qui concerne les seuls élèves scolarisés dans la circonscription dont il a la charge ; le recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) agissant sur délégation du recteur , le président du conseil départemental ou les agents disposant de compétences déléguées en la matière, dans le seul cadre de sa mission d'organisation des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle. Durée de conservation des données : Elle ne pourra excéder la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune.
Droits de la personne et consentement : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant au service des Affaires scolaires de la Ville de Saint-Florent-sur-Cher (18400), place de la République – contact@villesaintflorentsurcher.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à l'inscription scolaire pourra être retiré à tout moment.
Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.
Fait à Signature
Le/